



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-27

Séance du 18 décembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 13
Absent(s) : 2
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Etaient présents : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Sophie COMONT, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMARD, Julien MERVILLE, Fabien LEROY, Lucie GOULET, Maryvonne QUEMION formant la majorité des membres présents.

Pouvoirs : Bérénice GAND à Dominique CAPRON

Absente : Caroline TOUTAIN

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Fabien LEROY

Tarifs communaux 2025

Date de convocation
10/12/2024

Les tarifs funéraires pour l'année 2025 seront les suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Il est proposé une augmentation de 2%.

Concessions cimetières

Durée	ENFANTS	ADULTES
15 ANS	28.86 € x 2 % = 29.45 € arrondi à 29.00 €	120.20 € x 2 % = 122.65 € arrondi à 123.00 €
30 ANS	47.26 € x 2 % = 48.22 € arrondi à 48.00 €	185.22 € x 2 % = 189.00 € pas d'arrondi
50 ANS	73.66 € x 2 % = 75.16 € arrondi à 75.00 €	292.54 € x 2 % = 298.51 € arrondi à 299.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20241218-2024-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/01/2025

Columbarium

Concession de 15 ans : $314.39 \text{ €} \times 2 \% = 320.81 \text{ €}$ arrondi à **321.00 €**

Concession de 30 ans : $629.08 \text{ €} \times 2 \% = 641.92 \text{ €}$ arrondi à **642.00 €**

Plaque : $147.99 \text{ €} \times 2 \% = 151.01 \text{ €}$ arrondi à **151.00 €**

Cavernes

15 ans : $364.81 \text{ €} \times 2 \% = 372.26 \text{ €}$ arrondi à **373.00 €**

30 ans : $458.99 \text{ €} \times 2 \% = 468.36 \text{ €}$ arrondi à **468.00 €**

3-2 – Tarifs salles des fêtes au 1^{er} janvier 2025 :

Il est proposé d'augmenter de 2% les vins d'honneur mais de ne pas augmenter la caution

- Vin d'honneur : $137.45 \text{ €} \times 2 \% = 140.26 \text{ €}$ arrondi à **140.00 €**

- Caution : 240.01 € arrondi à **240.00 € (pas d'augmentation)**

Tables et chaises :

- Table 1.50 € (pas d'augmentation)

- Chaise 1.00 € (pas d'augmentation)

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour les tarifs cimetières et salle des fêtes pour l'année 2025.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,
Rémi MALO

